

République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12/08/2013

Affichage le : 12/08/2013

Présents : Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL Dominique TRONCIN

OBJET : Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Bureau Syndical

Rapporteur , Monsieur Jean-Pierre BORDY, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Jean-Pierre BORDY :

- **ouvre la séance du Bureau Syndical,**
- **procède à la vérification du quorum.**

A l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **nomme Jean-Claude GAY comme secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 11 juillet 2013**

Les comptes-rendus et les procès verbaux des séances de Conseil Syndical peuvent être consultés au SMAMVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Conseil Syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DE L'OGNON
Z.A. Corvée Sainte Anne - 70190 BOULOT
Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : smambvo@wanadoo.fr



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12./08/2013

Affichage le : 12./08/2013

Présents: Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés: Jean-Jacques NOEL, Dominique TRONCIN

OBJET Choix du Cabinet d'Études : Barrage de Cromary.

Le Président fait part du résultat de l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le 20/08/2013, concernant la consultation des Cabinets d'Études relative à l'aménagement du barrage de Cromary : rétablissement de la continuité écologique, le cabinet NALDÉO a été retenu parmi les 3 cabinets d'études ayant répondu à l'appel d'offre.

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical à l'unanimité:

- décide de retenir le Cabinet Naldéo pour la somme de 28 499.00 € HT soit 34 084.80 € TTC.
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette étude.
- Autorise le Président à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC, Conseils Généraux, ...)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Jean-Pierre BORDY

Pour copie conforme,



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12/08/2013

Affichage le : 12/08/2013

Présents: Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL, Dominique TRONCIN.

OBJET Choix de l'Entreprise Travaux : Barrage Geneuille/Voray Sur l'Ognon.

Suite à l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres concernant la consultation des Entreprises relative à la création de passe à poisson et travaux d'aménagement des barrages de Geneuille et Voray sur l'Ognon, l'entreprise Clauzel a été retenue pour la somme de 966 810.64 €.HT soit 1 156 305.52 € TTC .

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical à l'unanimité:

- décide de retenir l'entreprise Clauzel pour la somme de 1 156 305.52 € TTC
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette étude.
- Autorise le Président à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC, Conseils Généraux, ...)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12/08/2013

Affichage le : 12/08/2013

Présents : Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL Dominique TRONCIN

OBJET Choix Coordinateur Sécurité et Protection de la santé : Travaux : Barrage Geneuille/Voray Sur l'Ognon.

Vu l'Article L4532-2 du Code du Travail, le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre des travaux sur le barrage de Geneuille et de Voray, plusieurs entreprises CT ont été consultées, avec réponse pour le 19 juillet 2013.

Après analyse des devis par les membres de la CAO, l'entreprise APAVE a été retenue parmi les 6 ayant répondu à l'offre, pour un montant de 3 061.76€ TTC.

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical à l'unanimité:

- décide de retenir l'entreprise APAVE pour la somme de 3 061.76€
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette offre.
- Autorise le Président à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC, Conseils Généraux, ...)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12/08/2013

Affichage le : 12/08/2013

Présents : Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL, Dominique TRONCIN

OBJET Choix Coordinateur Sécurité et Protection de la santé : Travaux : Barrage Geneuille/Voray Sur l'Ognon.

Vu l'Article L4532-2 du Code du Travail, le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre des travaux sur le barrage de Geneuille et de Voray, plusieurs entreprises CSPS ont été consultées, avec réponse pour le 19 juillet 2013.

Après analyse des devis par les membres de la CAO, l'entreprise Nicolas ROY a été retenue parmi les 6 ayant répondu à l'offre, pour un montant de 1 155.33€ TTC.

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical à l'unanimité:

- décide de retenir l'entreprise Nicolas ROY pour la somme de 1 155.33€
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette offre.
- Autorise le Président à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC, Conseils Généraux, ...)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12/08/2013

Affichage le : 12/08/2013

Présents : Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL Dominique TRONCIN.

OBJET : Demande subvention pour poste Zones Humides

Suite à la mise en place du recensement des zones humides sur les communes du bassin versant de l'Ognon, le SMAMBVO a recruté un Technicien de rivière depuis le 1^{er} février 2013.

Le Président propose donc de solliciter l'Agence de l'Eau ainsi que le Conseil Régional Franche-Comté, afin d'avoir un soutien financier pour ce projet sur une période de 3 ans.

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical à l'unanimité:

- autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional Franche-Comté, pour une aide financière.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12./08/2013

Affichage le : 12./08/2013

Présents : Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL, Dominique TRONCIN

OBJET Choix de l'entreprise : Frayère de Geneuille.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Gravière de Geneuille, une consultation a été lancée pour la création d'une baissière (zone de frayère), ainsi que pour la réhabilitation des terrains en amont de la Gravière (suppression des drains et création de baissière).

Après analyse des devis, l'entreprise SARL BELLENEY BTP a été retenue, pour un montant de 9 800 € HT soit 11 720.80 € TTC.

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical à l'unanimité:

- décide de retenir l'entreprise Sarl BELLENEY BTP pour la somme de 11 720.80 € TTC.
- autorise le Président à signer tout document relatif à ces travaux.
- Autorise le Président à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC, Conseils Généraux, ...)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président *

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12/08/2013

Affichage le : 12/08/2013

Présents : Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL Dominique TRONCIN.

OBJET Film-Évasion

Afin d'avoir un recule sur les travaux mis en place par le Syndicat, Le Président propose aux membres du Bureau, la réalisation d'un film pédagogique sur les travaux de réhabilitation et d'équipement de franchissement piscicole des barrages de Geneuille et de Voray qui s'inscrit dans la continuité écologique.

Ce projet réalisé par Film-Évasion d'un montant de 10 298.72 €TTC est subventionné par l'Agence de l'Eau dans le cadre Appel A Projet à 80%.

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical à l'unanimité:

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet.
- Autorise le Président à effectuer toutes la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12/08/2013

Affichage le : 12/08/2013

Présents : Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL, Dominique TRONCIN.

OBJET : Cabinet d'Études BCD-Environnement.

Le Président informe les membres du Bureau, que dans le cadre de la continuité écologique et des mesures compensatoires, l'achat des terrains sur les communes de Geneuille et de Bussière, pour une superficie de 30 ha, appartenant à Monsieur CHAUSSE, nécessite une étude pour la mise en place d'un plan de gestion et de sauvegarde des zones humides.

Cette étude a été confiée au Bureau d'Études BCD-Environnement pour un montant de :

- Sur la commune de Geneuille : Plan de gestion de parcelles boisées et d'une ancienne peupleraie à l'est de la sablière, pour un montant de 5 400.00 € HT soit 6 458.40 € TTC.
- Sur la commune de Bussière : Plan de gestion de parcelles boisées et de l'annexe fluviale, pour un montant de 10 462.50 € HT soit 12 513.15 € TTC

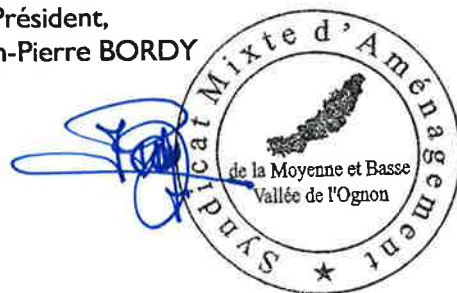
L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical à l'unanimité:

- autorise le Président à signer tout document relatif à cette étude.
- Autorise le Président à effectuer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau RMC 80% comme le prévoit le 10 programme)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 26 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 12./08/2013

Affichage le : 12./08/2013

Présents : Mr Jean-Pierre BORDY, Mr. Bernard DUMONT, Mr. Frédéric ROY de LACHAISE, Mr. Philippe BELUCHE, Mr. Roland DOMARTIN, Mr. Patrick MEUTELET, Mr. Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Jean-Jacques NOEL, Dominique TRONCIN.

OBJET : PLU de la commune de VEILLEY.

Suite à la mise en place du PLU sur la commune de Veilley, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon a été sollicité conformément à la réglementation, pour donner son avis :

- Remarques que le SMAMBVO doit apporter sur le PLU
- Classement de certaines parcelles en zones humides non constructibles (à vérifier avec une expertise botanique).

La remarque que le Syndicat émet est la suivante :

- Incohérence d'établir des chemins de desserte dans le futur lotissement.

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical donne un avis favorable à ce PLU, en prise en compte de la remarque faite ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.